

ARRETE n° 2026_0353

Portant sur la nomination du Responsable parcours SmartTech mention ISC

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 11 juin 2026 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

La durée de la nomination du Responsable parcours SmartTech au sein de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes (ISC) initialement prévue jusqu'au 08 juillet 2026 est prolongée jusqu'au 08 juillet 2030. Les autres dispositions de l'arrêté n° 22-273 du 08 juin 2022 demeurent inchangées.

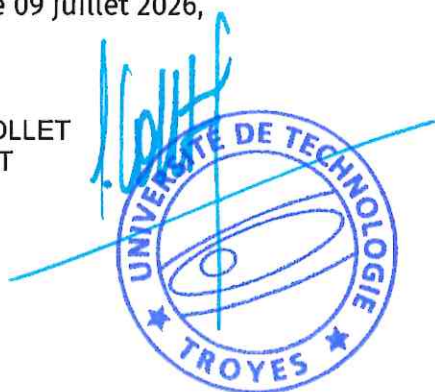
Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Babigah BIRREGAH, enseignant-chercheur, et publié.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de Parcours de Master » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 09 juillet 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr